

Régie personnalisée

Les 4 saisons
Culturelles

Publié le - 5 SEP. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 23 août 2024

Date du conseil d'administration : 31 août 2024

Le 31 août 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Monsieur Daniel POINTEAU), Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Pascal MARTEAU)

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D28 – MODELE DE CONVENTION ENTRE LA REGIE PERSONNALISEE DES 4 SAISONS CULTURELLES ET LES COMMUNES INTERESSEES DANS LE CADRE DU VOLET PEDAGOGIQUE DU FESTIVAL FACE&SI

RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU

Monsieur le Président informe le conseil d'administration de la disponibilité de places pour la représentation du spectacle Pitt Ocha du vendredi 6 septembre à 10h. Cette session se déroule dans le cadre du volet pédagogique du festival et est ouverte, uniquement, aux scolaires. Aussi et afin de participer à la diffusion de la culture auprès des plus jeunes, la régie a souhaité ouvrir le dispositif en proposant les places restantes aux communes limitrophes de Mouilleron-le-Captif.

Afin d'établir les modalités d'accessibilité à cette représentation, un modèle de convention entre la régie et les communes intéressées a été rédigé.

Régie personnalisée

Les 4 saisons Culturelles

Par ce document, la régie indique avoir contractualisé avec l'association Les Ogres, en vue de la représentation de l'ensemble des sessions prévues dans le cadre de la programmation de Face&Si.

D'une part, la régie s'engage à :

- Recevoir les représentations sur le parc de Beaupuy et à mettre à disposition de la commune intéressée, le nombre de places souhaité en fonction des places disponibles ;
- Mettre à disposition des communes, des protections auditives de type bouchon d'oreille ;
- Fixer un tarif unique de 5 euros par personne.

D'autre part, la commune s'engage à :

- Transmettre à la régie, le nombre de places souhaitées ;
- Participer à la session réservée ;
- Fixer le nombre d'adultes nécessaire pour l'accompagnement de ses élèves ;
- Prendre en charge les frais de transport des personnes ;
- Inviter les parents à doter les enfants de casque anti-bruit, lorsque cela est possible.

Monsieur le Président ajoute qu'à ce jour, la commune de Venansault a réservé 57 places pour les scolaires de l'école maternelle publique. La régie est dans l'attente du retour d'autres communes afin de pourvoir au reste de places disponibles, soit 110 actuellement.

Vu le projet de modèle de convention

Considérant l'opportunité de contribuer à la diffusion de la culture sur le territoire

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver le modèle de convention entre la régie et les communes intéressées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.



Pour extrait conforme

Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Gisèle SEWERYN

